COLLECTIVITE DE CORSE

MAIRIE DE CAURO

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2020 - 18H30
Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil

Etaient présents : Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO-CAPITAO, Simon FIDELI, Antoine ANTONA, Patrick RINIERI, Barbara CASINI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Etaient excusés : Camille dit Jean-Louis ROSSI (pouvoir à Paul BERNARDI), Hélène AUBRY (pouvoir à Barbara Casini), Fabienne PERALDI (pouvoir à Marie Françoise MASSEI)

Etait absent : Elodie MARSILJ PELLICCIA

Secrétaire de séance : Marina EVANGELISTI

Ouverture de séance à 18 H30 par Mr le Maire, Pascal LECCIA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13/11/2020
2. Décisions modificatives au BP M14 et M49 2020
3. Attribution de chèques/cartes cadeaux aux agent communaux
4. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Aiutu-Studientinu
5. Attribution de baux sur terrains communaux
6. Mise en œuvre du débroussaillement légal
7. Questions diverses

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil du 13/11/2020

Le compte-rendu du conseil municipal du 13/11/2020 est approuvé et signé par les membres présents.

2. Décision modificative au BP M14 2020

Le Maire informe le Conseil qu'une décision modificative est nécessaire pour :
- Complément pour les chèques cadeaux aux agents communaux
- Augmentation de la subvention au BP M49 pour compenser l'augmentation de la part communale au SIVU de la Piève de Sampiero
- Frais du prêt relais de la crèche
- Complément pour l'acquisition des grilles de l'école
- Erreur subventions fenêtres des appartements communaux budgétisées 2 fois

Il propose la décision modificative suivante :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
c 6488 (Chèques cadeaux)	+ 700,00 €
c 65738 (subvention M49)	+ 41 823,36 €
c 6688 (frais prêt relais)	+ 1 430,00 €

c 023 (virement à la section d'investissement)	- 43 953,36 €
TOTAL	**0 €**

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		**RECETTES**	
c 2181 OP 20143 (Grilles école)	+ 520,00 €	c 021 (virement de la section de Fonctionnement)	- 43 953,36 €
		c 1321 OP 20156 (erreur doublon subvention fenêtres)	- 5 794,50 €
		c 1322 OP 20156 (erreur doublon subvention fenêtres)	- 4 346,00 €
TOTAL	**+ 520,00 €**	**TOTAL**	- **54 093,86 €**

Le budget M14 reste excédentaire en section d'investissement après cette décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative au BP 2020 M14 telle que présentée ci-dessus.

VOTE : 13 Pour 1 absent

3. Décision modificative au BP M49 2020

Le Maire informe le Conseil qu'une décision modificative est nécessaire pour :

- Augmentation de la subvention du BP M14 pour compenser l'augmentation de la part communale au SIVU de la Piève de Sampiero (c748)
- Augmentation de la part communale au SIVU de la Piève de Sampiero (c658)
- Régularisation entre OP réelle et OP d'ordre (c6811 (042) / c6815)

Il propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		**RECETTES**	
c 6815	- 5 974,20 €	c 748	+ 41 823,36 €
c 6811 (042)	+ 5 974,20 €		
c 658	+ 41 823,36 €		
TOTAL	**+ 41 823,36 €**	**TOTAL**	**+ 41 823,36 €**

La décision modificative est équilibrée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative au BP 2020 M49 telle que présentée ci-dessus.

VOTE : 13 Pour 1 absent

4. Attribution de chèques cadeaux aux agents communaux

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'action sociale, et notamment à l'occasion des fêtes de Noël, il est possible d'attribuer des bons cadeaux/chèques cadeaux aux agents communaux.

Il propose, pour le Noël des agents communaux, d'attribuer à chaque agent de la commune des bons cadeaux ou chèques cadeaux pour un montant de 100 € par agent (comme l'an passé).

Le montant global soit 100 € X 17 agents = 1 700 € serait porté au BP 2020 sur la ligne 6488.

(13 agents titulaires et 4 agents non titulaires)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution de 100 € de chèques cadeaux par agent : 13 agents titulaires et 4 agents non titulaires en poste au 15/11/2020.

VOTE : 13 Pour 1 absent

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Aiutu Studientinu

Le Maire informe le Conseil que la crise sanitaire a accentué les difficultés financières des étudiants qui ne trouvent plus de jobs d'été ou de jobs étudiants en raison du COVID-19 et des contraintes sanitaires depuis mars 2020.

L'association Aiutu Studientinu vient en aide aux étudiants de l'Université de Corte en difficulté et a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle.

Le Maire propose au Conseil d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 3 000 € qui sera portée au compte 6574.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € à l'association Aiutu Studientinu.
Les crédits sont inscrits au BP 2020.

VOTE : 13 Pour 1 absent

6. Attribution de baux sur terrains communaux

Le Maire rappelle au Conseil que la commune a récupéré en 2017 des parcelles de terrain communal qui étaient attribuées en bail à ferme à Mme GAMBARELLI Christine :

- Parcelle C608 – lieu dit Seminario – 43a 20 ca – nature Maquis
- Parcelle C1059 – lieu dit Seminario – 39a 80 ca – nature Friche
- Parcelle C615p – lieu dit Seminario - 9ha 17a – nature Maquis

3 personnes ont fait une demande d'attribution de bail agricole :
- Monsieur Nicolas CYRILLE
- Monsieur Julien BOUCHERAT
- Monsieur Dominique TOLLA

Comme prévu dans la délibération 006-003-2020 du 10 juillet 2020, un géomètre a été désigné et les parcelles à attribuer sont en cours de délimitation selon le projet annexé.
Un bail sera rédigé interdisant toute construction en dur et toute forme de sous-location.

Le Maire sollicite l'avis du Conseil sur ces attributions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution de la parcelle C615p tel que représentée au plan annexé et décide :

- **L'attribution de la parcelle A à Monsieur Julien BOUCHERAT**
- **L'attribution de la parcelle B à Monsieur Dominique TOLLA**
- **L'attribution de la parcelle C à Monsieur Nicolas CYRILLE**
- **Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la rédaction de conventions pluriannuelles d'exploitation agricole interdisant toute construction en dur et interdisant toute forme de sous-location.**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions**

VOTE : 13 Pour 1 absent

7. **Mise en œuvre du débroussaillement légal**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil la possibilité de faire appel à l'Office de l'Environnement de la Corse pour bénéficier d'un accompagnement administratif et technique nécessaire à la mise en œuvre, sur le territoire communal, d'une campagne de sensibilisation au débroussaillement obligatoire autour des constructions de toute nature et dans les zones urbaines.

L'Office de l'Environnement de la Corse s'engage à mettre à la disposition de la commune une cartographie réglementaire du débroussaillement, ainsi qu'une assistance de terrain par l'intermédiaire de ses animateurs du débroussaillement. Cette démarche consiste en une première visite d'information et de sensibilisation individuelle pour chaque propriétaire de construction ou de parcelles soumises à obligation, en vue de lui indiquer où et comment réaliser le débroussaillement afin de protéger les biens et les personnes. Un suivi de la réalisation des travaux de débroussaillement sera effectué et le bilan transmis au maire et aux partenaires de la protection contre les incendies.

La Commune s'engage à fournir les matrices cadastrales, à mettre à jour les listings des propriétaires puis à effectuer les envois postaux des courriers du Maire de rappel de leurs obligations, aux propriétaires en non-conformité. Elle s'engage à assurer un suivi de ces courriers et à collationner, sous la forme d'un tableau, tous les renseignements obtenus concernant les noms et adresse de ces propriétaires. Elle s'engage d'autre part à assister les animateurs du débroussaillement lors de leur tournée en tant que de besoin et à former du personnel communal ou des volontaires (réservistes communaux) aux principes du débroussaillement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet tel que défini ci-dessus et sollicite l'Office de l'Environnement de la Corse pour la mise en œuvre de cette procédure de sensibilisation au débroussaillement sur la commune.

VOTE : 13 Pour 1 absent

8. **Décision modificative complémentaire au BP M49 2020**

Le Maire informe le Conseil qu'une décision modificative complémentaire sur la M49 est nécessaire pour l'équilibre des écritures d'ordre d'amortissement :

- Equilibre entre dépenses d'ordre de fonctionnement au 042 et recettes d'ordre d'investissement au 040

Il propose la décision modificative suivante :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
c 673	- 0,86 €
c 6811 (042)	+ 0,86 €
TOTAL	**0**

La décision modificative est équilibrée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative complémentaire au BP 2020 M49 telle que présentée ci-dessus.

VOTE : 13 Pour 1 absent

9. Questions diverses

Néant

20h30 Fin du Conseil Municipal
La séance est levée.

Pascal LECCIA	René ANTONI-MOGGIA	Fabienne PERALDI
Paul BERNARDI	Lucette AMARO-CAPITAO	Patrick RINIERI
Marina EVANGELISTI	Simon FIDELI	Barbara CASINI
Camille dit Jean-Louis ROSSI	Hélène AUBRY	Raphaël PIERRE-BIANCHETTI
Marie-Françoise MASSEI	Antoine ANTONA	Elodie MARSILJ